

RÈGLEMENT ESPACE JEUX 2026/2027

Tarifs d'inscriptions 2026-2027

Adhésion Enfant année : 39 €
Adhésion Enfant 1 trimestre : 13 €
Adhésion Enfant 2 trimestres : 26 €
Adhésion accompagnateur année : 13 € (OBLIGATOIRE)
(assistant(e) maternel(le) ou parent) : 13 € (OBLIGATOIRE)
Les trimestres sont décomposés ainsi :
T1 : du 14/09/26 au 17/12/26
T2 : du 04/01/27 au 15/04/27
T3 : du 03/05/27 au 01/07/27



Inscriptions

Tranche d'âge : 2 mois 1/2 à 3 ans

Les enfants peuvent venir dès l'âge de 2 mois ½, cependant il est déconseillé de fréquenter la structure avant que les premières vaccinations obligatoires aient été effectuées.

L'espace-jeux est ouvert les **lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 11h00** sauf pendant les vacances scolaires.
Une animatrice communale est présente chaque matin.

Une référente espace jeux 1001 surprises est présente sur chaque matinée afin d'aider au bon déroulement des temps d'ouverture de l'espace jeux.

Inscription sur matinée fixe (rotation 3 fois par an environ) 18/20 enfants maximum par matinée

L'accès à l'espace jeux est réglementé, l'adhésion à l'association 1001 surprises (Via HELLO ASSO scanner le QR code ci-dessus) est obligatoire pour chaque enfant ainsi que pour l'accompagnateur (parent ou assistant.e maternel.le).

Il est possible d'arriver et de repartir aux heures que vous souhaitez, tout en respectant le rythme et l'état de fatigue des enfants accueillis ainsi que votre participation à la mise en place, au rangement, au nettoyage...

Les **objectifs** pour les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans :

L'espace-jeux est un lieu de **socialisation**

- L'enfant y rencontre d'autres enfants
- L'enfant y rencontre aussi des adultes avec lesquels il participe à des activités

L'espace-jeux est un lieu **d'éveil**

- L'enfant découvre de nouveaux jeux qu'il apprend à manipuler
- L'enfant participe à des activités, accompagné par une animatrice
- L'enfant participe à des petits regroupements

Les **objectifs** pour les adultes :

- S'informer, discuter avec des professionnelles et des parents
- Profiter d'un lieu d'accueil et de rencontres ouvert aux parents et aux assistantes maternelles

POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE-JEUX NOUS INFORMONS :

- Que l'adulte est responsable de l'enfant et des enfants qu'il accompagne (sécurité affective et physique, toilettes ...)
- Que l'adulte est l'acteur privilégié auprès de l'enfant lors des activités proposées, qu'il aide à leur bon fonctionnement (remise en place du parcours de motricité par exemple)
- Que l'adulte a une place active dans l'aménagement, le rangement du matériel...
- Que les enfants scolarisés ne sont pas admis à l'espace jeux (enfant malade, grève, professeur absent...)
- Que l'ouverture et la fermeture de l'espace-jeux sont à la charge de l'animatrice.

Pour le bon déroulement des matinées espace-jeux, nous demandons à chacun une participation active et le respect total du règlement intérieur.

Seules les personnes inscrites à l'Espace Jeux y sont acceptées (enfant scolarisé, adulte autre que les personnes accompagnantes... seront refusés).

Absences : toute absence ou annulation de séance ne sera pas remboursée.

Important : La consommation de boissons chaudes par les adultes encadrant est INTERDITE.

Pour des questions d'**organisation et de sécurité**, l'association doit avoir les **coordonnées** de toutes les personnes fréquentant l'Espace Jeux ainsi que le n° de téléphone de la personne à prévenir en cas de problème.

Protocole sanitaire :

Le respect des mesures sanitaires (port du masque, lavage des mains réguliers...) est OBLIGATOIRE en cas de maladie de l'enfant et/ou de son accompagnateur. Merci de prévoir une trousse de 1^{ers} secours.

Droit à l'image - Bon pour accord

Sauf refus écrit (merci de joindre un document votre 1er jour à l'Espace Jeux), les enfants pourront être photographiés et/ou filmés dans le cadre de la communication de l'association: sites internet 1001 Surprises, commune, facebook de 1001 Surprises.

Tenue adaptée pour l'Espace Jeux

Afin que votre enfant puisse gambader, expérimenter, escalader librement, une tenue adaptée sera nécessaire. Prévoyez des vêtements confortables qui n'entravent pas le mouvement et qui peuvent convenir à des activités salissantes, ainsi qu'une tenue de rechange.

Chèque de caution :

Un chèque de caution de 20€ sera demandé à chaque accompagnateur. Ce chèque sera encaissé si la personne accompagnatrice ne participe pas à la soirée ménage organisée en fin d'année.

J'ai lu et approuvé le règlement de l'Espace Jeux.

Nom et prénom de l'enfant :

N° d'urgence:

Nom-Prénom parent :

Fait à :

Signature

Nom-prénom assistant(e) maternel(le) (cas échéant)

Fait à :

Signature